



PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer
Service Maritime

Avis de publicité préalable suite à une manifestation d'intérêt spontanée, pour l'exploitation économique d'une parcelle du domaine public maritime naturel, sur le littoral de Théoule-sur-Mer (article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

Objet de la publicité :

La partie du domaine public concernée comporte un aménagement d'une superficie totale de 433m² comprenant un bâtiment principal, une voilerie-atelier, une terrasse pergola démontable, une surface destinée au stockage, et 2 pontons flottants (dont un avec une passerelle d'accès). Ces pontons feront l'objet d'une AOT qui sera instruite par le Conservatoire du Littoral. L'association, anciennement titrée sur cet ouvrage par une concession d'utilisation du DPM de 30 ans, a sollicité de l'État une autorisation d'occupation temporaire d'une durée de 2 ans.

En vertu des dispositions de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, la présente publicité vise à permettre la manifestation d'un éventuel intérêt pertinent concurrent.

Le dossier de manifestation d'intérêt comportera :

- 1) Une demande signée d'intention d'occupation du site;
- 2) Les noms, prénoms, qualité, domicile du demandeur ou, si la demande émane d'une personne morale, les précisions suivantes : nature, dénomination, siège social et objet de la personne morale, ainsi que les noms, prénoms, qualité, pouvoirs du signataire de la demande et, le cas échéant, du ou des représentants habilités auprès de l'administration;
- 3) Une note précisant sur plans les caractéristiques de l'occupation projetée, la durée pour laquelle l'occupation est sollicitée, la nature de l'activité envisagée et, le cas échéant, des investissements prévus, les tarifs pratiqués;

Le dossier est à adresser par pli recommandé avec avis de réception, ou déposé contre décharge, à :

Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Maritime

CADAM 147 Bld du Mercantour 06286 NICE Cedex. Il sera également envoyé à l'adresse suivante
ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr, contre accusé de réception.

La date limite de réception des dossiers est fixée au 20 juin 2020 inclus.

Les renseignements sur la nature du site à exploiter et les dispositions particulières sont disponibles sur demande auprès de :

Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Maritime

CADAM 147 Bld du Mercantour 06286 NICE Cedex 3.

ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr

04 93 72 73 03